

pHARe Programme Harcèlement École

Hélène MARTINET-DENIS

Christine ROQUEMAUREL

14/01/2025

NON AU HARCÈLEMENT



2'55

Le harcèlement par les chiffres

Ce que dit la loi

Est un principe de droit

Pour l'école de la confiance

- Les 10 mesures pour lutter contre le harcèlement

NON AU HARCÈLEMENT

Les lignes de soutien

3020

3018
Cyber
harcèlement

Politique nationale de lutte contre le harcèlement des élèves en milieu scolaire



5'21 [Canotech Enjeux programme pHARe](#)

4 axes

```
graph TD; A[4 axes] --- B[Sensibiliser]; A --- C[Prévenir]; A --- D[Former]; A --- E[Prendre en charge];
```

Sensibiliser

Prévenir

Former

Prendre en charge

NON AU HARCÈLEMENT

Identifier une situation de harcèlement scolaire

3 critères

Isolement de la cible

Souffrance

Phénomène de groupe
« Tous contre 1 »

- Signaux faibles

Essentialisation des protagonistes
Pas de profil type

Les obstacles

Occultation du contexte

Intimidation = Répétition + Disproportion
des forces + Incapacité de se défendre

NON AU HARCÈLEMENT

Politique nationale de lutte contre le harcèlement des élèves en milieu scolaire

statistiques

```
graph TD; A[statistiques] --- B[12% des élèves concernés]; A --- C[5% des élèves concernés de manière sévère, très sévère]; A --- D[3,6 élèves concernés sur une classe de 30]
```

12% des élèves concernés

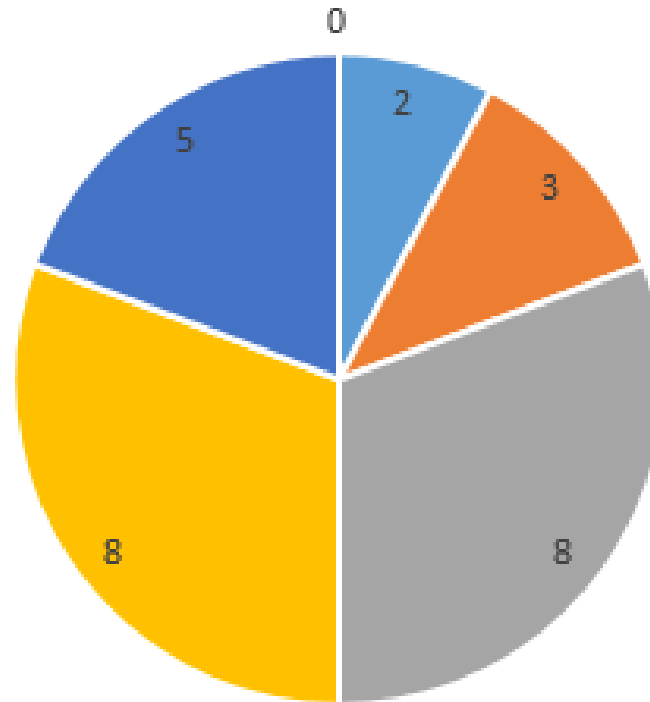
5% des élèves concernés de manière sévère, très sévère

3,6 élèves concernés sur une classe de 30

NON AU HARCÈLEMENT

Présentation chiffrée de la mise en œuvre de pHARe - 2023/2024

Répartition sur la circonscription

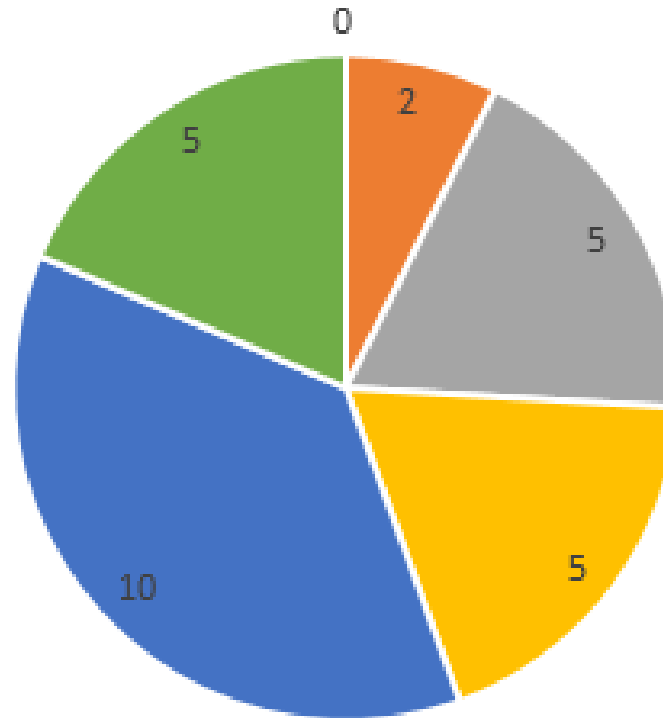


■ Champagne au Mont d'Or ■ Dardilly ■ Ecully ■ Lyon Duchère ■ La Tour de Salvagny ■ Marcy l'Etoile

NON AU HARCÈLEMENT

Présentation chiffrée de la mise en œuvre de pHARe - 2023/2024

Niveaux de classes

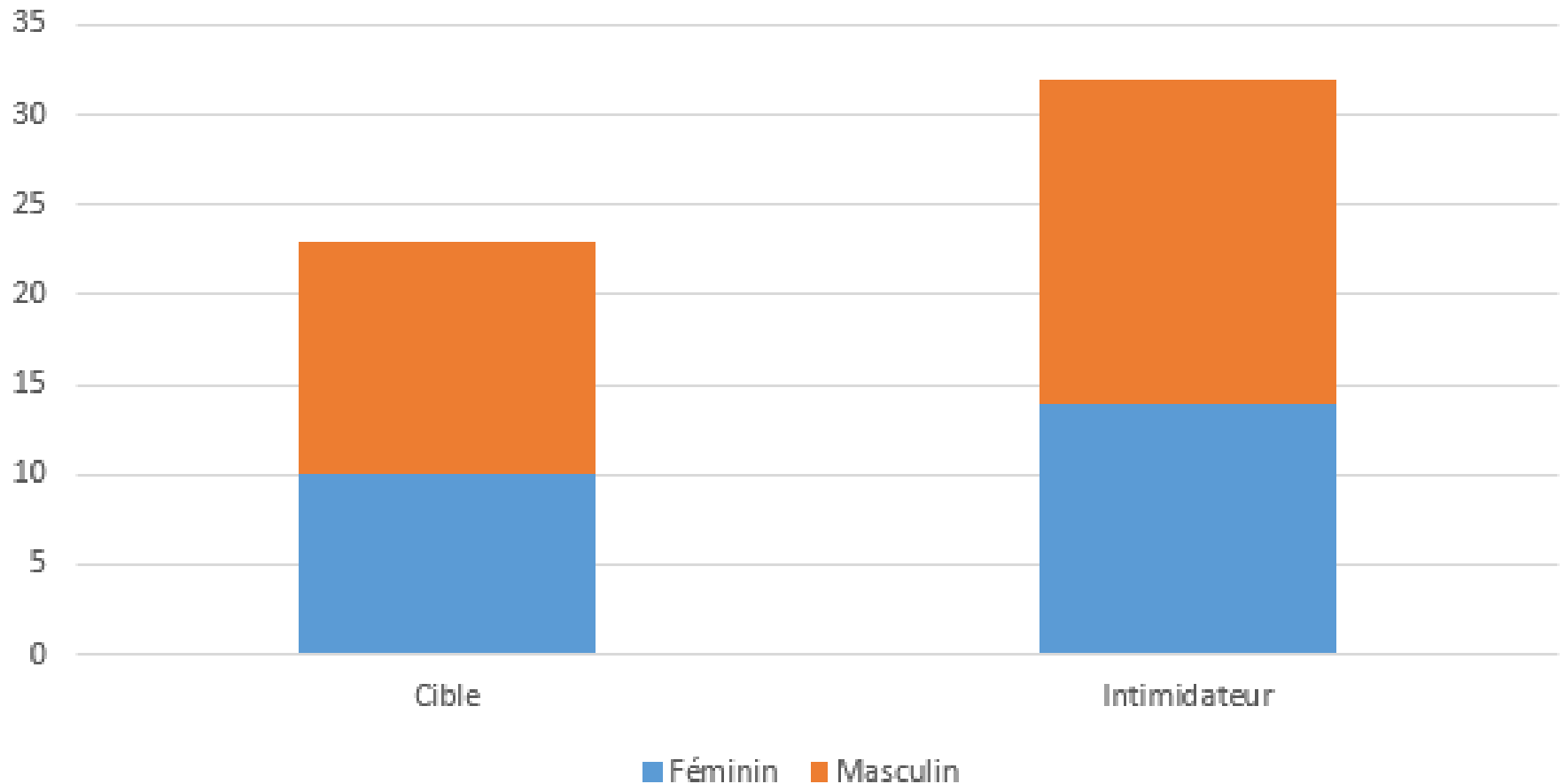


■ Maternelle ■ CP ■ CE1 ■ CE2 ■ CM1 ■ CM2

NON AU HARCÈLEMENT

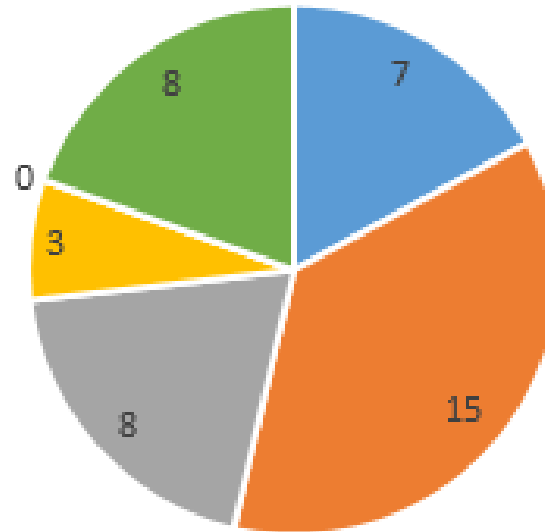
Présentation chiffrée de la mise en œuvre de pHARe - 2023/2024

Répartition par sexe cible et intimidateur



Présentation chiffrée de la mise en œuvre de pHARe - 2023/2024

Quand ? Où ?



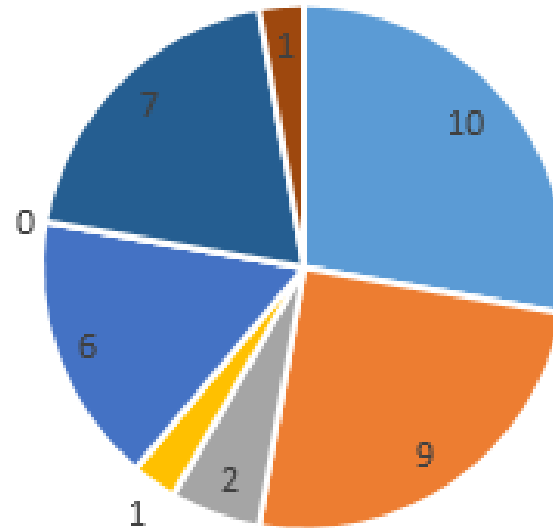
- Classe
- Temps méridien
- Chemin de l'école

- Récréation
- Périscolaire
- Couloir - Déplacement interclasse

NON AU HARCÈLEMENT

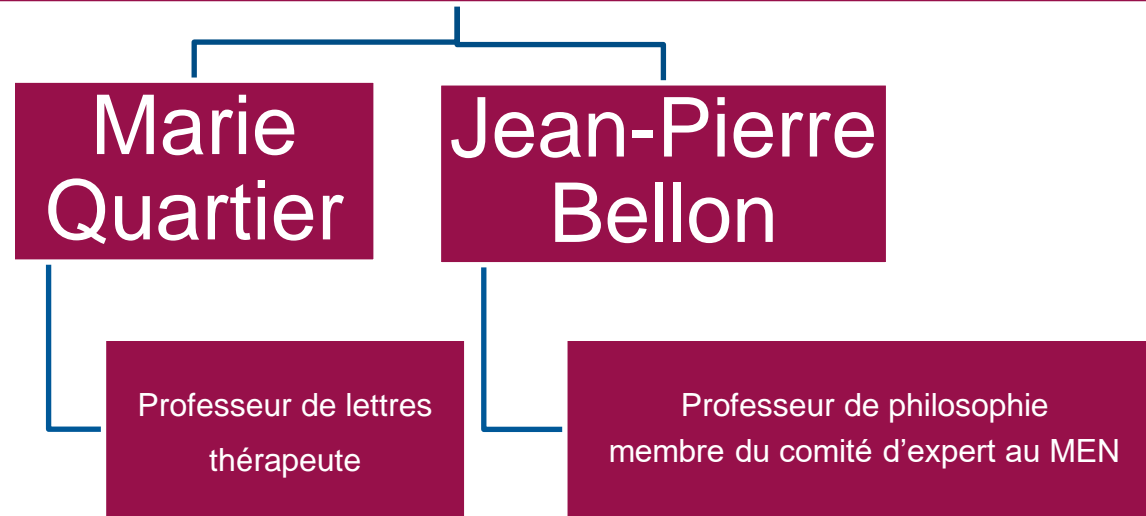
Présentation chiffrée de la mise en œuvre de pHARe - 2023/2024

Type d'intimidation



- Insultes
- Moqueries --> Physique
- Moqueries --> Religion
- Moqueries --> Origines/quartier
- Isolement
- Propos sexistes
- Violence physique
- Réseaux sociaux

Méthode de la Préoccupation Partagée (MPP)



8 situations résolues / 10

NON AU HARCÈLEMENT

But de la MPP

Accompagner
la **cible**

Travailler avec les
intimidateurs →
Changement de
posture

Pré-requis de la MPP

Mise en place
d'une **équipe**
dédiée

Prise en charge
précoce des situations

NON AU HARCÈLEMENT

Les étapes de la MPP - Cible

■ Charte de conduite de l'entretien

1- Entretien avec
la **cible**

**Créer une relation
d'alliance**

Ne pas porter de
jugement

Ne pas mettre en
doute

Ne pas donner de
conseil

➔ Créer une relation d'alliance

- Les erreurs à éviter
- Fiche entretien cible initial
- Fiche entretien cible intermédiaire et bilan

NON AU HARCÈLEMENT

Les étapes de la MPP - Cible

Les erreurs à éviter

- Provoquer de faux espoirs chez l'élève, en disant par exemple:

Ne t'inquiète pas, ça va s'arranger...

On va le punir, il va arrêter de t'embêter (une punition ne garantit pas l'arrêt des brimades; elle peut même les amplifier)

Je vais t'apprendre à te défendre (parfois c'est très compliqué, tant qu'on n'a pas exploré la situation et les ressources de l'élève, il faut être prudent)

- Donner des conseils à l'élève qu'il ne peut suivre, car c'est au-dessus de ses forces :

Tu n'as qu'à lui répondre ci ou ça...

Tu devrait juste l'ignorer...

En général, on ne donne aucun conseil dans la phase d'alliance



4'40

Les étapes de la MPP

1er entretien intimidateur

- Cycle-3

2- Rencontres individuelles avec les intimidateurs

Amener un **changement de posture**

Leur faire partager nos inquiétudes pour la cible

Les faire réfléchir à des solutions



Une posture de diplomate

L'élève n'a rien à dire

L'élève reconnaît que la cible ne va pas bien

L'élève fait des suggestions

- Fiche entretien intimidateur(s) initial
- Fiche entretien intimidateur(s) intermédiaire et bilan
- Eléments de langage

NON AU HARCÈLEMENT



2'10

Entretien intimidateur PHARE Bellon .mp4

Les étapes de la MPP

- [Fiche entretien témoin\(s\)](#)

Evaluer les solutions proposées

3- Phase de suivi

S'assurer de l'amélioration de la cible

4- Sanctions

Si les brimades persistent.

- [Chrono dossier \(directeur\)](#)

NON AU HARCÈLEMENT

Les étapes de la MPP

PRÉVENIR OU RÉSOUDRE LES SITUATIONS LES PLUS COMPLEXES, NOTAMMENT DANS LE PREMIER DEGRÉ

Certaines situations ne peuvent se résoudre qu'en séparant les élèves harcelés de leurs harceleurs. Il n'est cependant pas possible aujourd'hui, contrairement au second degré où existent des procédures disciplinaires, de scolariser dans une autre école un élève du premier degré sans l'accord de ses parents. C'est pourquoi, **deux réponses éducatives supplémentaires (2e et 3e niveaux) seront mises en place, en fonction de la gravité de la situation afin d'assurer la protection des élèves victimes :**

- **Premier niveau** : la situation est prise en charge et l'équipe éducative est à même de résoudre la situation. Les élèves et les parents adhèrent à la méthode : la situation est résolue.
- **Deuxième niveau** : malgré la tentative de conciliation, la situation de harcèlement perdure. Dans ce cas, une équipe départementale d'intervention se rendra sur place pour concourir à la résolution de la situation de harcèlement et de son suivi. Les psychologues de l'éducation nationale ainsi que les personnels de santé pourront être associés à la réflexion.
- **Troisième niveau** : en cas d'échec des mesures précédentes : lorsque, par son comportement intentionnel et répété, l'enfant auteur de harcèlement fait peser une menace grave sur la sécurité ou la santé des autres élèves, il pourra être affecté dans une autre école sans que l'accord des représentants légaux soit nécessaire. Le code de l'Éducation sera modifié afin de prévoir cette mesure de sauvegarde de la sécurité et de la santé des élèves. La scolarisation dans une nouvelle école doit faire l'objet de l'accord du maire de la commune concernée.

Les étapes de la MPP

Harcèlement scolaire : de nouvelles mesures pour mieux protéger les élèves harcelés

Publié le 17 août 2023 - Direction de l'information légale et administrative (Première ministre)

Faire changer d'établissement scolaire les élèves harceleurs et non plus leurs victimes ; et permettre des sanctions contre les collégiens et lycéens coupables de cyberharcèlement, y compris vis-à-vis d'élèves d'un autre établissement que le leur. Tels sont les objectifs de deux décrets publiés le 17 août au *Journal officiel*.

Jusqu'à présent, il n'était pas possible de faire changer d'école un élève du premier degré (écoles maternelles et élémentaires) sans l'accord de ses parents. Désormais, lorsque le maintien d'un élève dans un établissement scolaire représente un risque pour la santé ou la sécurité d'autres élèves le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) peut demander au maire de procéder à la radiation de l'élève de son école.

Une telle procédure de changement d'établissement interviendra si de premières mesures éducatives, comme un renvoi de l'école pendant une durée maximale de cinq jours, n'ont pas entraîné une amélioration du comportement de l'élève en cause.

L'élève sanctionné fera l'objet, dans son nouvel établissement, d'un suivi pédagogique et éducatif renforcé jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours.

À noter : Si la commune ne compte qu'une seule école publique, le renvoi de l'élève ne peut intervenir que si le maire d'une autre ville accepte de procéder à son inscription dans l'une de ses écoles.

Dans les collèges et les lycées, une procédure disciplinaire (blâme, exclusion temporaire ou définitive...) pourra désormais être enclenchée

Dans le cas où le harcèlement est probable ou constaté, il vous appartient de faire un signalement au procureur de la République sur le fondement de l'article 40 du code de procédure pénale. Il n'est pas nécessaire d'avoir tous les éléments pour qualifier pénalement l'infraction, mais uniquement de saisir le procureur des faits dont vous avez connaissance.

déclarer la suspicion de harcèlement dans l'application Faits établissement (niveau 2) ;

lorsque des élèves commettent des actes de harcèlement, notamment de cyberharcèlement, y compris à l'encontre d'élèves scolarisés dans un autre établissement que le leur.

Rappel : De manière générale, le harcèlement se définit comme une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique. À l'école, elle est le fait d'un ou de plusieurs élèves à l'encontre d'une victime qui ne peut se défendre. Il s'agit notamment d'enfants ou d'adolescents insultés, menacés, battus, bousculés ou recevant des messages injurieux à répétition. Avec l'utilisation permanente des nouvelles technologies de communication (téléphones, réseaux sociaux), le harcèlement entre élèves se poursuit en dehors de l'enceinte des établissements scolaires. On parle alors de cyberharcèlement.

Depuis la loi n° 2022-299 du 2 mars 2022 visant à combattre le harcèlement scolaire, ce phénomène est reconnu comme un délit.

Textes de loi et références

- [Décret n° 2023-782 du 16 août 2023 relatif au respect des principes de la République et à la protection des élèves dans les établissements scolaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale](#)
- [Décret n° 2023-783 du 16 août 2023 relatif à la compétence de l'équipe éducative au sein des écoles, au respect des principes de la République au lycée Comte-de-Foix en Principauté d'Andorre et dans les établissements d'Etat relevant du ministère chargé de l'éducation nationale ainsi qu'à la composition et au fonctionnement de la commission académique](#)

Liens avec les parents

Les parents

de la cible

- Leur apporter une écoute attentive et rassurante
- Être capable d'entendre les critiques.
- Expliquer la démarche
- Rester en lien

des intimidateurs

- Ne sont pas alertés
- Leurs enfants nous aident à régler le problème à l'école.
- Ils sont considérés comme des témoins.

- Eléments de langage famille de la cible

- Vidéo Parents, parlons-en !

<https://www.nonauharcèlement.education.gouv.fr/ressources/parents-parlons-en/>



NON AU HARCÈLEMENT

Liens avec les parents – Éléments de langage

L'entretien avec les parents

- Accueillir les émotions, rejoindre la position: reformulations

Je comprends votre émotion, vous avez de bonnes raisons d'être en colère, je réagis exactement comme vous à votre place. Je comprends que vous attendiez des sanctions, vous avez le sentiment que cela réparerait quelque chose. Et nous avons bien l'intention de faire en sorte que votre enfant sente un effet réparateur de la part de ses camarades. Votre enfant a besoin de se sentir protégé, nous allons le suivre de très près pour qu'il se sente soutenu et accompagné.

- Expliquer la démarche dans l'intérêt de l'enfant:

Il n'est pas du tout exclu que nous procédions à des sanctions, en fonction de l'évolution de la situation. Nous n'avons rien contre les sanctions dans l'absolu. Néanmoins, il faut savoir que souvent les sanctions ne stoppent pas les brimades, qui peuvent continuer de manière plus sournoises, cachées. Les sanctions provoquent presque systématiquement des représailles et tendent à fédérer même des élèves qui n'étaient pas concernés contre l'élève cible – votre enfant. C'est donc dans l'intérêt de votre enfant que nous sommes prudents et que nous attendons un peu avant d'envisager d'éventuelles sanctions.

© RESIS, J.P. Bellon, M. Quartier

Liens avec les parents

L'entretien avec les parents – suite

- Impliquer les parents pour favoriser la coopération :

Vous êtes les mieux placés pour évaluer comment va votre enfant, nous avons besoin de vous pour ajuster nos actions. Nous vous donnons notre contact pour que vous nous teniez au courant de son état ou de toute autre information que vous pourriez connaître le concernant. Nous avons besoin de travailler en bonne intelligence avec vous, nous vous remercions de ne rien faire sans nous en informer avant (dépôt de plainte, etc.). Donnez-nous 15 jours, maximum 3 semaines, pour mener notre protocole, et pendant ce temps nous restons en contact avec vous pour évaluer comment va votre enfant et réajuster notre action.

- Contrer les « tentatives de solution des parents » (inefficaces), quelles qu'elles soient. Ainsi, s'ils jugent durement leur enfant, et disent « il doit apprendre à se défendre », cela est d'autant plus difficile pour l'enfant :

Se défendre de manière efficace et pacificatrice est possible uniquement si on se sent prêt et si on a une grande confiance en soi. Pour cela, votre enfant a avant tout besoin d'être valorisé, de sentir qu'on le trouve courageux, et qu'on valide ses émotions, ses réactions.

© RESIS, J.P. Bellon, M. Quartier

Protocole Ecully Lyon – Duchère

- [Protocole](#)
- [Fiche saisine / information groupe ressource bien-être à l'école](#)

Révélation ou suspicion d'une situation

Alerte de l'équipe ressource pHARe par la directrice/ le directeur

Contact téléphonique d'1 membre

Fiche saisine pHARe

Simple information de l'équipe pHARe
→ gestion par l'équipe d'école

Réunion de l'équipe pHARe + prise de décision

La situation ne relève pas de la MPP

Intervention psychologue, Information Préoccupante, Equipe Educative, ESS

La situation relève de la MPP

Intervention d'un ou plusieurs membres de l'équipe ressource pHARe

Entretien initial avec la cible :

- Créer un lien qui sécurise
- Montrer qu'on est un allié.
- Faire émerger les inquiétudes, les demandes
- Expliquer que la démarche évite les représailles.
- échanges toujours menés par le même adulte.

Entretien initial avec l'(les) intimidateur(s) :

- 1 échange de 3 minutes par intimidateur
- Faire partager notre préoccupation pour la cible (recherche la préoccupation envers la cible)
- Faire émerger des suggestions pour que la victime aille mieux.

Entretien avec le(s) témoin(s) si besoin

- 1 échange de 3 min pour éclairer la situation

Soutien de l'équipe :

- Aider à la préparation des entretiens (cible, intimidateur, famille)
- Outiller avec des grilles d'entretiens et des éléments de langage.
- Aider à l'analyse et au bilan de l'action menée.

Ni préoccupation ni suggestion

Continuer les entretiens

Préoccupation ou suggestion

Entretiens pour s'assurer de leur actions

Entretien de bilan avec la cible et les intimidateurs :

La situation n'a pas évolué positivement
⇒ Prévenir l'IEN pour suites à donner
⇒ Prise en charge à long terme (psychologue, AS, infirmière, ...)
⇒ 3018, 3020, Net écoute, gendarmerie/police

La situation est résolue : rester vigilants vis-à-vis de la cible et des intimidateurs.

Réponse éducative : punition, sanction ou mesure de responsabilisation

Réponse institutionnelle : la cible peut changer d'école.

NON AU HARCELEMENT

Régulation et retour d'expérience entre membres de l'équipe pHARe en lien avec l'IEN

Netboard pHAre

<https://hmartinet-denis1.netboard.me/phare/>

pHAre

LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT



RESSOURCES JOURNEE NAH

Chercher

LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT

RESSOURCES JOURNEE NAH

pHAre - PRESENTATION

PROTOCOLE pHAre - MISE EN OEUVRE -

LA PREOCCUPATION PARTAGEE

MOI MÉCHANT MÉCHANT

Alessandro Sanna

Éditions Kaleidoscope

• Harcèlement, autisme



Crocodile est la terreur de la cour de récré, menaçant les autres animaux d'être « méchant méchant » s'ils ne font pas comme il l'entend. Mais c'est sans compter sur Lion ! L'air de rien, le harcèlement est ici abordé simplement sous la forme d'une rengaine qui réjouira les enfants... tout en leur faisant toucher du doigt qu'il ne faut pas se laisser faire ou que l'on peut tomber sur plus fort que soi.

Moi méchant méchant, Alessandro Sanna, Kaleidoscope, 13 €.

Crocodile est la terreur de la cour de récré, menaçant les autres animaux d'être « méchant méchant » s'ils ne font pas comme il l'entend.

HARCÈLEMENT A L'ÉCOLE LUMNI

Lumni met à disposition différents contenus sur le harcèlement à l'école afin de sensibiliser le jeune public, d'aider les parents et enseignants à mieux comprendre ce phénomène si difficile à identifier.

STOP AU HARCELEMENT SCOLAIRE ÉDITIONS MILAN PRESSE



Des ressources diverses pour en parler

NON AU HARCELEMENT